

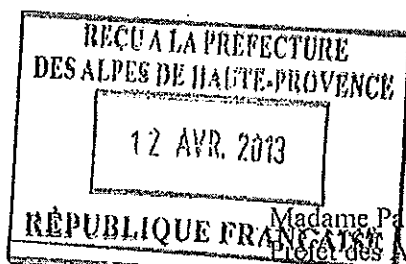
Gilbert SAUVAN

Président

Député des Alpes de Haute-Provence

PM/BN

Digne-les-Bains, le 09 AVR. 2013



Madame Patricia WILLAERT
Préfet des Alpes de Haute-Provence
8, rue du Docteur Romieu
04016 DIGNE LES BAINS

Objet : Pré-consultation relative à la demande d'autorisation d'exploiter une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Château-Arnoux/Saint-Auban

Madame le Préfet,

Dans votre correspondance du 19 février 2013, vous avez saisi le Département en pré-consultation pour la demande d'autorisation d'exploiter une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Vous trouverez ci-dessous les diverses remarques ou observations concernant ce dossier.

Voirie

Trafic

Il est prévu un stockage d'environ 1.5 millions de tonnes de déchets répartis sur 30 ans avec une augmentation au bout de 10 ans (voir infra plan).

Le trafic généré est de 4 à 5 camions de 32 t de chargement par jour ouvré, puis de 7 à 8 camions ; il sera supporté par une piste à construire sur 2.4 km se raccordant sur la RD4096 au sud de l'agglomération de Château-Arnoux/Saint-Auban au droit du carrefour avec la VC de l'aérodrome.

Ce trafic sans être négligeable comme indiqué au dossier, reste compatible avec les caractéristiques de la RD4096 qui supporte aujourd'hui un trafic moyen journalier annuel de 7420 véhicules/jour.

Conditions d'insertion du trafic

Le projet prévoit un carrefour giratoire pour raccorder la piste d'accès au site avec la RD4096.

Les conditions techniques et financières de cet aménagement ne sont pas évoquées dans le dossier.

Le projet devra faire l'objet d'une validation formelle par le Conseil général et une permission de voirie est à obtenir.

Par ailleurs, les modalités d'exécution du chantier d'aménagement de la zone de stockage et les conditions d'accès au chantier devront être précisées.

Plan Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés

Les gisements prévus de 0 à 11 ans, sont de 36 000 t/an, soit 396 000 tonnes sur la période considérée. Au-delà, pour une durée d'exploitation de 19 ans, les tonnages sont de 58 000 t/an, soit un total de 1 102 000 tonnes. Ces projections sont conformes aux prévisions du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés des Alpes de Haute-Provence, adopté le 25 juin 2010 et à l'inventaire régional 2010 de l'ADEME établi en juillet 2012.

Ce projet permettra de couvrir tous les besoins pour les déchets ménagers (ordures ménagères et +encombrants de déchèteries), ce qui représente une économie potentielle de plus de 200 000 € hors taxe par an (valeur économique 2009/2010).

Cette deuxième installation de stockage dans le département est indispensable pour assurer un traitement sécurisé et pérenne des déchets sur la durée du plan.

Le DDEA ainsi présenté recueille un avis favorable et n'appelle pas d'observations au titre de l'environnement.

Alimentation en eau potable

La cartographie et le recensement des captages publics d'eau potable ne font pas état de 2 sources présentes sur la Commune de Peyruis (source Champ de Gau et source du Seigneur) qui ont fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2001. Il serait opportun de les intégrer même si elles sont situées bien en aval afin de ne pas fragiliser le dossier.

Je vous prie de croire, Madame le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gilbert SAUVAN